

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 25/22

MISE EN ŒUVRE DE SELCAL32 DANS LA RÉGION DE CONTRÔLE OCÉANIQUE DE GANDER

Introduction

La Station d'information de vol internationale (IFSS) de Gander est dotée du système d'appel sélectif (SELCAL) installé sur toutes les fréquences internationales de Gander Radio. Il est utilisé pour demander aux équipages de conduite d'appeler les services de la circulation aérienne (ATS) sur une fréquence radio haute fréquence (HF) particulière. C'est pourquoi l'utilisation de codes SELCAL permet aux équipages de conduite de maintenir une veille SELCAL plutôt que de rester à l'écoute sur la fréquence HF.

Contexte

Le nombre de codes disponibles est limité et peut mener à des assignations de codes similaires pour les aéronefs qui se trouvent à proximité les uns des autres. En raison des répercussions sur la sécurité, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a permis l'utilisation de 16 désignations alphanumériques supplémentaires, portant la liste à 32. L'équipement des fournisseurs de services de navigation aérienne (FSNA) et des aéronefs doit être mis à niveau pour permettre la transmission et la réception des codes alphanumériques. L'OACI a fixé la date d'applicabilité au 3 novembre 2022.

Les exploitants d'aéronefs qui disposent de l'équipement nécessaire peuvent communiquer avec Aviation Spectrum Resources, Inc. (ASRI) pour vérifier un code SELCAL qui peut comprendre n'importe laquelle des 32 désignations alphanumériques disponibles.

Toutefois, en raison de l'affectation des ressources au cours de la reprise post-pandémie, NAV CANADA et d'autres fournisseurs de SNA de l'Atlantique Nord (NAT) ne seront pas prêts à transmettre les codes supplémentaires avant le printemps 2023.

Procédures

Pour les équipages de conduite des aéronefs qui ne sont pas équipés pour recevoir les codes supplémentaires, il n'y a aucun changement.

Les équipages de conduite qui ont reçu la vérification d'une nouvelle combinaison à 4 chiffres des 32 codes alphanumériques devront effectuer l'une des opérations suivantes pour continuer à recevoir le service HF de Gander Radio :

- Conserver le code SELCAL d'origine si possible et continuer à l'utiliser jusqu'au printemps 2023; ou
- Maintenir une écoute permanente sur la fréquence radio HF applicable.

Documentation

Consulter l'article 3.4 de la partie 1 – Généralités (GEN) et l'article 7.5 de la partie 2 – En route (ENR) de l'AIP Canada pour obtenir de plus amples renseignements sur les services et les procédures SELCAL dans la région de contrôle océanique (OCA) de Gander.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI relatives au SELCAL, consulter les publications suivantes :

- Annexe 10 de l'OACI – *Télécommunications aéronautiques*, volume II, chapitre 5

- Annexe 10 de l'OACI – *Télécommunications aéronautiques*, volume III, chapitre 3
- Document 4444 de l'OACI – *PANS-ATM*, chapitres 10, 15 et annexes 2 et 3
- Document 7030 de l'OACI – *Procédures complémentaires régionales*, région NAT, chapitre 3
- Document 9432 de l'OACI – *Manuel de radiotéléphonie*
- Document 9433 de l'OACI – *Manuel concernant l'interception des aéronefs civils*, chapitre 3
- Document 9694 de l'OACI – *Manuel des applications de la liaison de données aux services de la circulation aérienne (ATS), partie VI, Communications de données entre installations ATS (AIDC)*, chapitre 4
- Document 10037 de l'OACI – *Global Operational Data Link (GOLD) Manual*, chapitres 2, 3, 4 et annexe B

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Centre de contrôle régional de Gander
C.P. 328
Gander (T.-N.-L.) A1V 1W7
À l'attention de : Robert Fleming, gestionnaire
Exploitation de l'ACC

Ligne directe : 709-651-5280
Courriel : robert.fleming@navcanada.ca



Vanessa Robertson
Directrice, Normes des Service de la circulation aérienne (ATS)